

REUNION DU MERCREDI 2 AVRIL 2014

L'an deux mille quatorze, le 2 avril à 10 heures 10, les membres du Conseil général de la Somme se sont réunis en leur hôtel dans la salle ordinaire des délibérations Max Lejeune, sous la présidence de M. Christian MANABLE, président du Conseil général.

ETAIENT PRESENTS : M. Pierre BOULANGER, M. Stéphane BRUNEL, M. Jean-Claude BUISINE, M. Dominique CAMUS, M. Claude CHAIDRON, M. Philippe CHEVAL, M. Bernard DAVERGNE, M. Hubert DE JENLIS, Mme Isabelle DEMAISON, M. Pascal DEMARTHE, M. Daniel DESTRUEL, M. Marc DEWAELE, M. Daniel DUBOIS, Mme Brigitte FOURE, M. Marcel GUYOT, M. Claude JACOB, M. Olivier JARDE, M. Grégory LABILLE, M. Francis LEC, M. Régis LECUYER, Mme Christine LEFEVRE, M. David LEFEVRE, M. Jannick LEFEUVRE, Mme Brigitte LEROY-LHOMME, M. Pierre LINEATTE, M. René LOGNON, M. Jean-Christophe LORIC, M. Nicolas LOTTIN, M. Gérald MAISSE, M. Jean-Paul NIGAUT, M. Paul PILOT, M. Jean-Louis PIOT, M. Dominique PROYART, Mme Catherine QUIGNON, M. Jean-Jacques STOTER, M. Jean-Pierre TETU, Mme Sarah THUILLIEZ, M. Christian VLAEMINCK, M. Jean-Louis WADOUX

EXCUSES : M. Jérôme BIGNON, M. Michel BOULOGNE, M. Emmanuel MAQUET, M. Gilbert MATHON, M. Laurent SOMON, M. José SUEUR

- oooOooo -

Le procès-verbal de la séance du 31 mars 2014 est adopté.

M. le Président donne lecture des pouvoirs qui lui ont été remis : M. BOULOGNE pour M. MAISSE ; M. LINEATTE pour M. PROYART, M. CHAIDRON pour Mme DEMAISON, M. BUISINE pour M. DESTRUEL, M. SUEUR pour Mme LEROY-LHOMME, Mme FOURE pour M. DUBOIS, M. BOULANGER pour M. DEWAELE.

14.1.7. - SITUATION DE LA COLLECTIVITE EN MATIERE DE DEVELOPPEMENT DURABLE. -
M. Christian MANABLE, rapporteur, Président.

Il est pris acte par l'Assemblée de la présentation du rapport sur la situation de la collectivité en matière de développement durable.

M. le Président donne lecture de pouvoirs qui lui ont été remis : M. LECUYER pour M. DE JENLIS, M. JARDE pour M. CAMUS.

14.1.9. - OPERATIONS FINANCIERES. - M. Jean-Jacques STOTER, rapporteur, conclusions adoptées

Il est procédé à un vote sur l'amendement présenté par M. le Président qui est adopté à l'unanimité.

M. le Président souligne que la quasi-totalité des recettes inscrites au budget primitif le sont au titre de ce rapport.

M. DUBOIS annonce que les groupes de l'opposition voteront contre ce rapport du fait de la hausse de la fiscalité indirecte et de l'allongement de la durée des emprunts.

M. le Président insiste sur le fait que les DMTO ne sont pas un impôt car les droits ne sont prélevés qu'une fois, à l'acquisition d'un bien immobilier, et qu'au contraire de M. DUBOIS, il se réjouit que la durée des emprunts souscrits, à un taux particulièrement faible de 2,25%, corresponde à la durée de vie des projets financés.

Il est procédé à un vote, les conclusions du rapporteur sont adoptées, le groupe « Centre et Indépendants » votant contre.

M. le Président donne lecture de pouvoirs qui lui ont été remis: M. DAVERGNE pour Mme QUIGNON et M. MATHON pour M. DEMARTHE.

14.1.10 – RESSOURCES ET RELATIONS HUMAINES. – M. Francis LEC, rapporteur, président

M. DUBOIS indique que son groupe votera contre la partie du rapport relative aux suppressions et créations de postes et dénonce une erreur d'appréciation concernant les effectifs.

Il est procédé à un vote, les conclusions du rapporteur sont adoptées, le groupe « Centre et Indépendants » votant contre le paragraphe relatif aux suppressions et créations de postes.

14.1.11. – ACTIONS SOCIALES POUR LE PERSONNEL – BUDGET ANNEXE. – M. Francis LEC, rapporteur, président, conclusions adoptées

14.1.12 – AIDE A LA DECISION. – M. Jean-Jacques STOTER, rapporteur.

M. DUBOIS défend l'amendement déposé par le groupe « Centre et Indépendants » en se fondant sur le tri, selon lui nécessaire, à faire au sein des cotisations et adhésions souscrites par le Département. Ces crédits abonderaient le soutien aux associations caritatives du secteur social, en baisse de 9% par rapport au budget primitif pour 2013.

M. le Président lui indique que les associations caritatives ne sont pas négligées par le Conseil général et cite à cet effet la mise à disposition, pour un euro symbolique, d'un terrain à Glisy d'une valeur de 200 000€ en faveur de la Banque alimentaire et l'aide à l'acquisition d'un camion frigorifique pour les Restaurants du Cœur.

Il est procédé à un vote sur cet amendement qui est rejeté, le groupe « Centre et Indépendants » votant pour, le groupe « La Gauche Solidaire » et M. MAISSE s'abstenant, les groupes « Somme à Gauche », « Front de Gauche, communistes et apparentés » et M. GUYOT votant contre.

Il est procédé à un vote sur le rapport qui est adopté, le groupe « Centre et Indépendants » votant contre les actions 3 et 4 et M. Jean-Jacques STOTER s'abstenant.

14.1.13. – COMMUNICATION. – M. Francis LEC, rapporteur, président.

M. DUBOIS indique que le groupe « Centre et Indépendants » votera contre ce rapport dans la mesure où il se trouve en désaccord complet avec la ligne éditoriale de « Vivre en Somme » qui devient selon lui un outil de propagande et souligne l'inadaptation

du délai de remise des tribunes des groupes d'élus. Il dénonce également la modification de la méthode de commande des objets promotionnels et indique qu'il a éprouvé, à titre personnel, l'inefficacité de cette méthode dans la mesure où à ce jour il ne dispose toujours pas des écharpes commandées il y a deux mois.

M. le Président, après avoir exprimé son agacement sur cette question récurrente des objets promotionnels, rappelle qu'il a veillé depuis 2008 à en baisser les crédits. Il indique que les commandes des élus doivent être passées avant le 31 mars pour l'année en cours. Concernant les accusations excessives de propagande portées à l'encontre de la ligne éditoriale de « Vivre en Somme », M. le Président estime qu'il est nécessaire de l'étayer par des arguments forts et que cette publication donne la parole aux habitants.

Pour M. DUBOIS la suppression des pages cantonales de « Vivre en Somme » au profit de pages consacrées aux actions du Département et aux Vice-présidents qui les portent conduit à supprimer toute expression des conseillers généraux d'opposition.

Pour conclure M. DUBOIS souligne que certaines actions de communications financées sur d'autres programmes voient leur budget augmenter et cite, à titre d'exemple, les rendez-vous du Fleuve qui relèvent selon lui d'une action de communication.

En réponse M. le Président lui indique que les politiques du Conseil général sont départementales et non cantonales, expliquant ainsi la disparition de la rubrique cantonale.

M. LEC fait part de son incompréhension et démontre chiffres à l'appui que sur la période 2011 – 2014, les crédits consacrés à la communication ont baissé de 11,6% et juge l'accusation de propagande trop forte.

M. le Président précise que le matériel utilisé pour les Rendez-vous du Fleuve tels que les flyers font partie du budget communication mais que les manifestations artistiques relèvent du budget culturel.

Pour conclure, M. le Président note que l'accusation de propagande étant excessive, il la considère insignifiante.

M. STOTER, considérant que les objets promotionnels constituent un élément de lisibilité de la collectivité, propose que ces objets soient entièrement à la charge des conseillers généraux en lieu et place du système de répartition actuel.

M. le Président rappelle que des abus considérables ont été commis avant 2008 et considère que la nouvelle procédure permet de garantir l'équité entre conseillers généraux.

Il est procédé à un vote, les conclusions du rapporteur sont adoptées, le groupe « Centre et Indépendants » votant contre.

14.1.14. – SITES ET BATIMENTS ADMINISTRATIFS. – M. Jean-Jacques STOTER, rapporteur.

M. DUBOIS, après avoir noté l'augmentation de 28% des frais de fonctionnement, demande à disposer d'un diagnostic transparent sur le patrimoine immobilier du Département.

M. le Président s'engage à ce qu'un tel bilan soit fourni à l'Assemblée pour la session de septembre.

Il est procédé à un vote, les conclusions du rapporteur sont adoptées, le groupe « Centre et Indépendants » votant contre.

14.1.15. – ENVIRONNEMENT DE TRAVAIL. – M. Jean-Jacques STOTER, rapporteur, conclusions adoptées.

Il est procédé à un vote, les conclusions du rapporteur sont adoptées à l'unanimité, le groupe « Centre et Indépendants » et M. LORIC s'abstenant.

14.1.16. – ADMISSIONS EN NON VALEUR ET REMISES GRACIEUSES. – M. Jean Jacques STOTER, conclusions adoptées

M. le Président donne lecture d'un pouvoir qui lui a été remis : M. SOMON pour M. WADOUX.

M. DEWAELE se félicite du travail sérieux de la deuxième commission à ce sujet.

14.1.17. – DESIGNATION. – M. Christian MANABLE, président, conclusions adoptées

En remplacement de M. DEMARTHE ayant annoncé sa démission, M. le Président propose sa candidature pour représenter le Conseil général au comité syndical de Somme Numérique.

M. DUBOIS indique que les groupes de l'opposition ne participeront pas au vote.

M. le Président donne lecture d'un pouvoir qui lui a été remis : M. BIGNON pour M. JARDE.

M. MANABLE est désigné à l'unanimité pour représenter le Conseil général au comité syndical de Somme Numérique.

14.1.18. – REGIME INDEMNITAIRE CATEGORIE A (Ingénieurs). – M. Francis LEC, rapporteur, président, conclusions adoptées

En réponse à M. DE JENLIS, M. le Président indique qu'il lui fera parvenir une copie de la réponse qu'il adressera à l'organisation syndicale Force Ouvrière l'ayant interpellé sur le sujet.

14.1.19. – TEMPS DE TRAVAIL AGENCE FLUVIALE ET MARITIME. – M. Francis LEC, rapporteur, président, conclusions adoptées

14.1.20. – COMMUNICATION - CONCOURS PHOTOGRAPHIQUE « LA SOMME A RENDEZ-VOUS AVEC LE MONDE ». – M. Marcel GUYOT, rapporteur, conclusions adoptées

A la demande de M. DUBOIS, M. le Président prononce une suspension de séance de 15 minutes.

(La séance suspendue à 11h55 est reprise à 12h14)

M. le Président précise que les travaux reprendront après le déjeuner à 14h00.

(La séance suspendue à 12h15 est reprise à 14h10)

14.3.4. – BIODIVERSITE, TRAME VERTE ET BLEUE. – M. Jean-Pierre TETU, rapporteur.

Il est procédé à un vote sur l'amendement déposé par M. le Président relatif au financement des Établissements Publics Territoriaux de Bassin qui est adopté à l'unanimité, M. LOTTIN s'abstenant.

M. DUBOIS défend l'amendement déposé par le groupe « Centre et Indépendants ».

Pour M. LOGNON, cet amendement est sans objet dans la mesure où les crédits d'aide à la création des TPE sont maintenus au niveau de 2013 et prend M. CAMUS à témoin.

M. LOTTIN évoque les problèmes posés par la prolifération du chiendent maritime et son impact sur les activités d'élevage dans le secteur des Bas-Champs. Il indique qu'il votera contre la partie du rapport consacrée aux espaces naturels sensibles et à la subvention destinée à Picardie Nature car il estime que ces crédits devraient plutôt être consacrés à des aides aux petites exploitations.

M. BUISINE fait part de son incompréhension face aux demandes de M. LOTTIN qui pourraient être traitées au sein des réunions du Syndicat Mixte Baie de Somme Grand Littoral Picard.

M. JACOB évoque les nuisances causées à la faune fluviale par les hérons.

M. le Président donne lecture d'un pouvoir qui lui a été remis : M. NIGAUT pour M. BRUNEL.

Il est procédé à un vote sur l'amendement déposé par le groupe « Centre et Indépendants » qui est rejeté, les groupes « Front de Gauche, communistes et apparentés », « Somme à Gauche », « La Gauche Solidaire » et M. GUYOT votant contre, le groupe « Centre et Indépendants », M. WADOUX et M. LOTTIN votant pour, M. CAMUS s'abstenant.

Il est procédé à un vote, les conclusions du rapporteur sont adoptées, le groupe « Centre et Indépendants » et M. WADOUX votant contre, M. LOTTIN votant contre le point relatif à la subvention accordée à Picardie Nature.

14.3.5. – RESSOURCE EN EAU. – M. Jean-Pierre TETU, rapporteur.

M. CHEVAL alerte ses collègues sur les difficultés que ne manqueront pas de rencontrer les syndicats d'eaux dans le renouvellement de leur réseau dont il estime la charge financière, pour le SIAEP du Santerre-Haute-Somme, à 86 millions d'euros. Il insiste sur le fait que le désengagement de nombreux acteurs dans ce domaine conduit ces syndicats dans une impasse financière. Il indique que le prix de l'eau pratiqué dans son propre syndicat, au-dessus de la moyenne départementale, et qu'il serait nécessaire de le multiplier par dix pour dégager des marges de manœuvre suffisantes.

M. le Président convient qu'il s'agit d'un véritable problème mais déclare rester attaché au principe selon lequel « l'eau doit payer l'eau » conformément à la logique des services publics industriels et commerciaux et l'instruction comptable M49.

M. DUBOIS dénonce la baisse du budget des agences de l'eau, source d'inéquité et d'abandon.

Il est procédé à un vote, les conclusions du rapporteur sont adoptées, le groupe « Centre et Indépendants » et M. WADOUX votant contre.

14.3.6. – DECHETS. – M. Jean-Pierre TETU, rapporteur, conclusions adoptées

M. DUBOIS annonce l'abstention des groupes de l'opposition.

14.3.7. – ENERGIE, CLIMAT ET QUALITE DE L'AIR. – M. Jean-Pierre TETU, rapporteur

M. DUBOIS annonce que l'opposition votera contre les conclusions du rapporteur.

M. CHEVAL indique son souhait de disposer d'un bilan du dispositif des conseillers en énergie partagée et suggère la mise en place d'une OPAH énergie.

M. LOTTIN estime que la recherche d'économies d'énergies ne doit pas conduire vers des dérives techniques telles que les VMC dont le coût est parfois élevé. Il indique qu'il s'abstiendra sur ce rapport.

Il est procédé à un vote, les conclusions du rapporteur sont adoptées, le groupe « Centre et Indépendants » et M. WADOUX votant contre, M. LOTTIN s'abstenant.

M. STOTER indique à M. CHEVAL qu'un bilan de l'efficacité du dispositif des conseillers en énergie partagée sera présenté lors du groupe politique de suivi de la PACTe le 17 juin prochain.

14.3.8. – AMENAGEMENT CONCERTÉ DU TERRITOIRE. – M. Stéphane BRUNEL, rapporteur, président.

M. le Président annonce que le dispositif de la PACTe fera l'objet d'une présentation lors de la prochaine réunion des maires suite au renouvellement récent des conseils municipaux.

M. DUBOIS dénonce l'illégalité de l'éco-conditionnalité et ce qu'il considère comme un dogmatisme dans la mise en œuvre du programme « Habiter Mieux ». S'il dit adhérer aux objectifs du Grenelle de l'environnement sur l'économie d'énergie, il estime ne pas comprendre les orientations départementales en la matière. Il indique, en conclusion, que l'opposition votera contre ce rapport.

Considérant que les griefs de M. DUBOIS sont coutumiers, M. STOTER rappelle que le CIDT est la traduction écrite d'un projet de territoire permettant de concilier les besoins des territoires et les orientations départementales. Il note que la première année du programme triennal étant consacrée à la rédaction des CIDT, la prolongation d'un an ne lèse aucunement les communes et intercommunalités. Il juge que la démarche adoptée rompt avec la logique de guichet antérieure.

M. DUBOIS exprime son accord avec les propos de M. STOTER sur l'exigence de contractualisation qu'il se défend de critiquer mais dénonce la baisse des crédits et les contraintes techniques.

M. le Président rappelle que sur 826 projets étudiés au titre de l'IDEAL, 166 étaient concernés par la DD-conditionnalité. Il ajoute qu'au titre du CIDT, elle ne s'est appliquée qu'à 13 réhabilitations et 26 constructions nouvelles dont trois de plus de 1 000 m².

Après avoir salué l'expertise des services, M. BOULANGER considère que la prolongation se traduit par l'économie d'un an de subventions.

M. STOTER indique que les crédits alloués à la PACTe n'ont pas encore été consommés et souligne que la prolongation d'un an de celle-ci permettra à l'Assemblée départementale issue des élections de 2015 de ne pas se trouver liée à une politique d'aménagement en cours.

Il est procédé à un vote, les conclusions du rapporteur sont adoptées, le groupe « Centre et Indépendants » et M. WADOUX votant contre, MM. LEFEVRE et LOTTIN s'abstenant.

14.3.9. – PROGRAMME DEPARTEMENTAL DE L'HABITAT (PDH). – M. Jean-Pierre TETU, rapporteur

M. le Président donne lecture d'un pouvoir qui lui a été remis : M. WADOUX pour M. CHEVAL.

Estimant partager les objectifs du PDH, M. DUBOIS dénonce toutefois les outils de sa mise en œuvre et qualifie le programme « Habiter Mieux » de fiasco au vu du peu de dossiers traités, inférieurs de deux tiers aux objectifs initiaux. Il se dit extrêmement inquiet de la diminution des crédits de l'ANAH et note que le rapport sur la situation de la collectivité en matière de développement durable reconnaît que le Programme d'Intérêt Général « Habiter Mieux » doit être amélioré. Il juge nécessaire de mettre l'opérateur Page 9 face à ses responsabilités au vu de la lenteur du traitement des dossiers. Il constate l'échec de l'Établissement Public Foncier Local et prédit qu'un EPF d'État sera imposé au département suite à l'adoption de la loi ALUR. Il annonce que l'opposition votera contre ce rapport.

M. DEWAELE fait part de son expérience au sein de la communauté de communes du Sud-Ouest Amiénois et salue l'adoption du PLU intercommunal porté par Jean-Jacques STOTER.

M. TETU indique s'employer à améliorer les performances de Page 9 dont il juge l'action déjà efficace au vu du nombre de dossiers traités ou en cours de traitement. Il réaffirme que le niveau pertinent d'intervention est départemental et regrette que la démarche de la constitution d'une EPFL pour le territoire de la Somme n'ait pu aboutir.

M. le Président déplore également ce « rendez-vous manqué » pour l'EPFL de la Somme.

M. STOTER, après avoir rappelé que dans le cadre de ce dispositif, le Département n'impose rien de plus que l'ANAH sur l'ensemble du territoire, juge hors de propos l'intervention de l'opposition et rappelle qu'un memento sur le programme « Habiter Mieux » a été distribué à l'ensemble des conseillers généraux et que toutes les réponses y figurent. Il souligne que l'OPAH en cours sur le territoire du sud ouest amiénois a sans doute constitué un levier à travers l'avance des fonds.

M. le Président donne lecture de pouvoirs qui lui ont été remis : M. VLAEMINCK pour M. LECUYER, M. DESTRUDEL pour M. PIOT.

Il est procédé à un vote, les conclusions du rapporteur sont adoptées, le groupe « Centre et Indépendants » et M. WADOUX votant contre, M. LOTTIN s'abstenant, les groupes de la majorité, MM. LEFEVRE et GUYOT votant pour.

14.3.10. – SOUTIEN DIRECT AUX ACTEURS DE L'HABITAT ET DE L'URBANISME. – M. Jean-Pierre TETU, rapporteur,

M. LECUYER attire l'attention de ses collègues sur les difficultés rencontrées par le PACT-ADRIAM et rappelle son action à la tête de cet organisme pendant 18 ans.

M. TETU rappelle qu'une subvention exceptionnelle a été accordée en 2013 et propose que l'audit de cette structure soit présenté aux conseillers généraux. Il estime nécessaire d'élaborer une nouvelle organisation des acteurs de l'habitat incluant l'APREMIS.

M. le Président précise que la restitution de cet audit sera effectuée lors de la session de juin consacrée à l'examen du compte administratif.

Il est procédé à un vote, les conclusions du rapporteur sont adoptées, le groupe « Centre et Indépendants » votant contre.

14.3.11. – COOPERATION INTERNATIONALE. – M. Stéphane BRUNEL suppléant M. Daniel DESTRUEL, rapporteur, président, conclusions adoptées.

Il est procédé à un vote, les conclusions du rapporteur sont adoptées à l'unanimité, le groupe « Centre et Indépendants » s'abstenant.

14.3.12. – PROGRAMMES ET OPERATIONS STRUCTURANTES. - M. Stéphane BRUNEL, rapporteur, président.

M. DUBOIS motive le vote contre de l'opposition en l'absence de schéma des Regroupements Pédagogiques Concentrés et du fait de la non-reconduction du schéma des équipements sportifs.

Mme DEMAISON, évoquant le schéma des Maisons de Santé Pluriprofessionnelles, attire l'attention de ses collègues sur la nécessaire coordination des acteurs à la demande des professionnels et de l'ARS.

M. le Président donne lecture d'un pouvoir qui lui a été remis : M. LOGNON pour M. PILOT.

Il est procédé à un vote, les conclusions du rapporteur sont adoptées, les groupes de l'opposition votant contre.

14.3.13. – STRATEGIE DEPARTEMENTALE « POUR UNE NATURE PARTAGEE EN SOMME » 2014-2023.
– M. Jean-Pierre TETU, rapporteur, conclusions adoptées

Sont désignés pour représenter le Conseil général auprès de l'association RAMSAR France : M. BOULOGNE (titulaire) et M. BUISINE (suppléant).

Il est procédé à un vote, les conclusions du rapporteur sont adoptées à l'unanimité, les groupes de l'opposition s'abstenant.

14.3.14. – VŒU « POUR UNE ECO CONDITIONNALITE DES AIDES DE LA PACTE RESPECTUEUSE DE LA REGLEMENTATION (déposé par le groupe « Centre et Indépendants »). – M. Stéphane BRUNEL, rapporteur, président, conclusions adoptées

Revenant sur les propos de M. DUBOIS qualifiant les critères d'éco-conditionnalité d'illégaux, M. STOTER suggère un rejet du vœu. Il donne lecture de la réponse ministérielle à la question parlementaire déposée par M. BUISINE à ce sujet indiquant que les Départements ont toute latitude pour fixer un régime d'aide de nature incitative dès lors qu'il n'entrave pas la liberté de choix du bénéficiaire. Il souligne, dès lors, que ce dispositif n'est pas contraire au principe de non-tutelle entre collectivités. Il note, par ailleurs, chiffres à l'appui, que le nombre de dossiers satisfaisant aux objectifs d'économies d'énergies a été multiplié par mille entre la PACTe I et la PACTe II démontrant, en cela, que cette exigence n'entrave en rien le montage des dossiers.

M. DUBOIS conteste le caractère définitif de la réponse ministérielle en l'absence de jurisprudence.

Il est procédé à un vote sur le vœu qui est rejeté, les groupes de l'opposition votant pour, MM. LOTTIN et LEFEVRE s'abstenant.

14.3.15. – VŒU « POUR UN RETABLISSEMENT DES AIDES DE L'ANAH AU DEPARTEMENT DE LA SOMME » (déposé par le groupe « Centre et Indépendants »). – M. Jean-Pierre TETU, rapporteur.

M. DUBOIS défend le vœu.

Il est procédé à un vote sur le vœu qui est rejeté, les groupes de l'opposition et M. LOTTIN votant pour, le groupe « La Gauche Solidaire », MM. CHAIDRON et MAISSE s'abstenant.

14.3.16. – VŒU « POUR UNE PRISE EN COMPTE DU REPORT DE LA PACTE » (déposé par le groupe « Centre et Indépendants »). – M. Stéphane BRUNEL rapporteur, président

Il est pris acte de l'accord de l'ensemble des conseillers généraux sur l'irrecevabilité de ce vœu qui n'indique pas le mode de financement.

14.3.17. – VŒU « POUR UNE PRISE EN COMPTE DES PROBLEMES D'HABITAT ET D'URBANISME EN MILIEU RURAL » (déposé par le groupe « Centre et Indépendants »). – M. Stéphane BRUNEL, rapporteur, président.

MM. DUBOIS et LECUYER défendent le vœu.

M. TETU annonce qu'il votera contre ce vœu, considérant que les nouveaux documents d'urbanisme sont une opportunité pour les collectivités.

Il est procédé à un vote, le vœu est adopté, M. TETU votant contre.

14.4.3. – VOIRIE DEPARTEMENTALE. – M. Pierre LINEATTE, rapporteur, président, conclusions adoptées.

M. le Président souligne l'effort maintenu d'entretien des 4 600 km de voirie départementale ; il donne lecture de pouvoirs qui lui ont été remis : M. JACOB pour M. MANABLE, Mme LEFEVRE pour Mme QUIGNON.

M. JARDE souhaite que, suite aux hivers rigoureux de ces dernières années, les travaux urgents de réfection de voirie soient entrepris avant l'entretien courant.

M. PILOT rappelle l'étude récente d'un organisme indépendant soulignant que l'état des routes départementales s'est amélioré depuis plusieurs années.

M. le Président s'interroge sur l'opportunité de transférer les routes de classe III aux intercommunalités.

Il est procédé à un vote, les conclusions du rapporteur sont adoptées à l'unanimité, les groupes de l'opposition s'abstenant.

14.4.4. – PARC DEPARTEMENTAL : BUDGET ANNEXE. – M. Pierre LINEATTE, rapporteur, président, conclusions adoptées.

M. JARDE justifie l'abstention de l'opposition par une présentation beaucoup trop sommaire des recettes.

M. LINEATTE lui apporte les précisions utiles.

Au vu des explications fournies, M. le Président estime que l'abstention des élus de l'opposition n'est plus justifiée.

Il est procédé à un vote, les conclusions du rapporteur sont adoptées à l'unanimité, les groupes de l'opposition s'abstenant.

14.4.5. – CANAL DE LA SOMME ET SOMME CANALISEE. - . M. Pierre LINEATTE, rapporteur, président, conclusions adoptées.

Mme DEMAISON attire l'attention du Président sur l'inondation des biefs sur le territoire du canton de Corbie.

M. le Président suspend la séance afin que M. PETITJEAN, directeur général adjoint Aménagement et Équipement du Département, apporte toute réponse utile.
(La séance suspendue à 17h29 est reprise à 17h30)

M. LOTTIN présente des propositions de valorisation des peaux des rats musqués du canal de la Somme.

M. DEMARTHE annonce qu'il présentera prochainement aux conseillers généraux l'expérimentation des chasses hydrauliques pratiquées en Baie de Somme.

M. CHEVAL estime que le projet de Véloroute Vallée de Somme, tout en reconnaissant sa qualité, aurait pu être différé et fait part de son exaspération sur le fait que le GPVS qui est un bon projet ne desserve pas plus l'est du département.

M. le Président dit partager la colère de M. CHEVAL sur le sort fait aux territoires de l'est en rappelant que le Conseil général ne dispose pas de la pleine maîtrise foncière et déplore l'attitude de VNF. Il rappelle le montant total des investissements départementaux concernant l'aménagement de la Vallée de la Somme et insiste sur les retombées économiques attendues.

M. le Président donne lecture d'un pouvoir qui lui a été remis : M. LEFEVRE pour M. LOTTIN.

Il est procédé à un vote, les conclusions du rapporteur sont adoptées à l'unanimité, les groupes de l'opposition s'abstenant.

14.4.6. – POLITIQUE MARITIME. – M. Paul PILOT, rapporteur, conclusions adoptées.

M. LECUYER indique que les groupes de l'opposition voteront ce rapport et souhaite convier ses collègues à un déplacement de travail en Isère.

M. le Président indique s'inscrire dans la lignée de M. Max Lejeune concernant l'effort de dépoldérisation et, en réponse à M. LECUYER, reconnaît que le stockage des sédiments suite à une dépoldérisation est un problème important.

M. le Président donne lecture d'un pouvoir qui lui a été remis : M. TETU pour M. STOTER.

Il est procédé à un vote, les conclusions du rapporteur sont adoptées à l'unanimité.

M

14.4.7. – POLITIQUE FERROVIAIRE. – M. Pierre LINEATTE, rapporteur, président, conclusions adoptées.

M. JARDE juge indispensable l'effort d'électrification sur la ligne Amiens-Boulogne.

Il est procédé à un vote, les conclusions du rapporteur sont adoptées à l'unanimité, MM. LOTTIN et CHEVAL s'abstenant.

14.4.8. – AMENAGEMENT NUMERIQUE DU TERRITOIRE. – M. Bernard DAVERGNE, rapporteur, conclusions adoptées.

M. JARDE souligne que l'accès au numérique est aujourd'hui un élément indispensable pour l'attractivité d'un territoire et annonce que les groupes de l'opposition voteront pour ce rapport.

M. LOTTIN se dit choqué par la participation financière demandée aux plus petites communes du département et rappelle donner sa préférence aux technologies radio par rapport à la fibre optique.

M. LECUYER attire l'attention de ses collègues sur la nécessaire couverture des zones blanches en téléphonie mobile.

M. DAVERGNE alerte ses collègues sur une pratique de la société InfoSat qui démarche sur les territoires en utilisant le logo Somme Numérique pour des plaques FttH alors que cette société utilise la fréquence radio et qu'elle n'est pas mandatée pour ce faire et que Somme Numérique a déjà investi 600 000 € dans la FttH.

Il est procédé à un vote, les conclusions du rapporteur sont adoptées à l'unanimité, M. LOTTIN s'abstenant.

M. le Président lève la séance.

(La séance est levée à 18h04)

.....
LE PRESIDENT,

M. Christian MANABLE.



LE SECRETAIRE,

M. Paul PILOT

